

**UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES
TOULOUSE I**

DEA DROIT ECONOMIQUE ET DE LA COMMUNICATION

LE STATUT

DES

ARTISTES - INTERPRETES

MEMOIRE :

SOUS LA DIRECTION DE M. LE PROFESSEUR Jean DEVEZE

Présenté par Mlle Ingrid BEREDER

ANNEE UNIVERSITAIRE 1999-2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : « LES TRAVAILLEURS DE LA CREATION »

SECTION I approche de l'artiste-interprète

PARAGRAPHE I : Les différentes conceptions

- 1) Article L 212-1 du code de propriété intellectuelle
- 2) Définition non limitative : article L762-1 alinéa 3 du code du travail

PARAGRAPHE II : Cas particuliers

- 1) L'artiste de complément
- 2) Comédiens de films publicitaires

PARAGRAPHE III : Les partenaires de l'artiste-interprète

- 1) Les organisateurs de spectacle
- 2) L'agent artistique

SECTION II La présomption de salariat

PARAGRAPHE I : Article L 762-1 du code du travail

- 1) Historique**
- 2) Caractères de la présomption**

PARAGRAPHE II : Le contrat de travail « collectif »

**PARAGRAPHE III : Le cas des mannequins et des
journalistes pigistes**

- 1) Le mannequin**
- 2) Le journaliste pigiste**

CHAPITRE II : « LES SALARIES INTERMITTENTS A EMPLOYEURS MULTIPLES »

SECTION I Régime juridique du contrat de l'artiste-interprète

PARAGRAPHE I : Historique

**PARAGRAPHE II : Le contrat à durée déterminée
« d'usage »**

- 1) Les conventions collectives
- 2) Le contrat à durée déterminée
- 3) Le contrat à durée déterminée « d'usage »

PARAGRAPHE III : La requalification

- 1) Relations permanentes
- 2) Le contrat ne peut être conclu que pour une « tâche précise et temporaire »
- 3) La requalification en contrat à durée indéterminée

SECTION II Rémunération et droits sociaux

PARAGRAPHE I : Article L 762-1 du code du travail

- 1) Le salaire
- 2) Les redevances
- 3) Les sociétés de gestion collective

PARAGRAPHE II : Les droits sociaux de l'artiste- interprète

- 1) Régime de sécurité sociale
- 2) Retraite complémentaire et assurance chômage
- 3) Les congés payés

CONCLUSION

Bibliographie

Annexes